

■ **SARER**, à L a u s a n n e, société anonyme, fabrication et commerce de liants bitumeux, entreprise de génie civil ou de bâtiment (FOSC du 15.03.2001, p. 1948). La signature de Jean-Pierre Largo est radiée. La procuration de Jean-Marie Hermès et Jean-Paul Bouy est éteinte. Jean Beauverd est désormais à Saint-Sulpice (VD) et Serge Poncet-Montanges à Penthaz. Procuration collective à deux, mais pas avec un autre fondé de procuration, est conférée à Marc Maranzana, de France, à St-Gingolph (F), Paul Fellay, de Bagnes, à Fully, et Pierre Bornet, de Château-d'Oex, à Bernex.

Journal no 4561 du 03.05.2002
(00464120 / CH-550.0.170.166-2)